

 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

Rue du Tilleul 249 - 4520 Wanze

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE 27/06/2025 (14:15 - 15:20) AGENT VISITEUR Jean François Nibus Rue du Tilleul 249 - 4520 Wanze TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



RÉF. 44/2025/108329/D01:1



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation

Type de locaux

Objet du contrôle

Propriétaire

Responsable des travaux

Dérogations applicables/appliquées



DONNÉES DU RACCORDEMENT

| Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) | NETHYS |
|---|-----------------------------|
| Code EAN | Non communiqué |
| Numéro du compteur | 2376321 |
| Index jour/nuit | 053891,2/084059,9 |
| Type de coupure générale | Тесо |
| Câble compteur - tableau | VFVB 4 x 10 mm ² |
| Tension nominale de service | 230V - AC |
| Courant nominal de la protection de branchement | 50A |

CONTRÔLE

| Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position | | OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 13 |
|---|------------------------------|------------|---|--|
| Circuits | | | | |
| Protection | | | | |
| Section (mm²) | | | | |
| Conclusion | | | | |
| Les fondations datent | D'avant le 1/10/1981 | | Dispositif différentiel de tête | ID - 40A - 300mA - type A - test impossible - pas de tension |
| Type d'électrode de terre | Indéterminée | | Dispositif différentiel supplémentaire | ID - 40A - 30mA - type A - test |
| Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) | 40,1 | | Dispositif differentier supplementaire | impossible - pas de tension |
| Conformité des liaisons équipotentielles et des PE | Pas OK | | Fixation/Etat/Détérioration matériel | Pas OK |
| Test de continuité | Pas concluant | | Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles | Pas OK |
| Contrôle boucle de défaut | Test impossible - pas de ten | sion | Protection contre les contacts directs | Pas OK |
| Protection contre les contacts indirects | Pas OK | | Résistance générale d'isolement (MΩ) | 0,92 |
| | | | Adéquation DPCDR – prise de terre | Pas OK |
| | | | Adéquation protections surintensités – sections | Pas OK |
| Le ou les socles de prise en défaut sont localisés de | ans la cuisine - le bu | ıreau - la | ı cuisinière | |

CONCLUSION: NON CONFORME

A la date du 27/06/2025, l'installation électrique de Rue du Tilleul 249 - 4520 Wanze n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 27/06/2026.

Signature de l'agent





5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/108329/D01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Il n'y a pas/plus de porte au tableau. 5.3.5.1.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés - 1.4. correctement.
- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. 7.1.5.3.
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas
- repérés de manière claire et visible. 3.1.3. La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30 Ohm. Il faut l'abaisser. Si ce n'est possible, et qu'elle ne dépasse pas 100 Ohm, des mesures complémentaires selon la sous-section 4.2.4.3.b doivent être prises. - 4.2.4.3.b
- L'intensité nominale des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel n'est pas adaptée à l'intensité nominale du dispositif de protection contre les surintensités placé en série ou à la somme des intensités nominales des dispositifs de protection des circuits situés en aval. - 4.4.1.1.
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique. 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Les socles des prises de courant ne sont pas montés à des hauteurs correctes selon
- les facteurs d'influence. 5.3.5.2;8.2.1. Le tableau est (en partie) abîmé. 9.5. Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1

- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. 3.1.2.:6.4.6.:6.5.7.:9.1.2
- La correspondance entre les degrés de protection (IP) du matériel électrique contre les
- contacts directs et les volumes dans la salle de bain n'est pas respectée. 7.1.4.3. Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. 4.4.1.5.;4.3.3.;5.2.7.
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. 4.2.2.1.;4.2.2.3.

 La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités. 4.4.1.5.
- Les bases de fusibles/disjoncteurs à broches ne sont pas équipées d'éléments de calibrage. 5.3.5.5.
- Le conducteur de protection n'est pas relié aux appareils de classe I. 4.2.4.3.;5.4.3. Des modes de pose, connections et/ou dérivations ne sont pas conformes. 5.2.;8.2.1.
- Des socles de prise de courant qui ne comportent pas de contact de terre ne sont pas protégés par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel à haute ou très
- haute sensibilité 4.2.4.3.b L'utilisation de douilles pour alimenter un point d'éclairage dans l'attente de l'appareil d'éclairage définitif n'est autorisée - 4.2.4.3.a

REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées
- Le nombre de socles de prise ou assimilés par circuit doit être limité à 8.
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent lavevaisselle/machine à laver/ sèche-linge

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
 b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés;
 c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
 d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
 e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du,
- d'aviset influetatement à la présence d'installations électriques;
 f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
 g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique;
 h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/108329/D01:1

> ANNEXES

Autre(s)







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 44/2025/108329/D01:1

> ANNEXES

Autre(s)



